



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

A l'attention des membres du Comité syndical
du SMAGE des 2 Morin

La Ferté Gaucher,
Le 11 avril 2025

Référence : 2025/04/CS/com

Coordonnée : communication@smage2morin.fr

Copie : Préfets, Départements, Députés, Sénateurs, DDT, EPTB, AESN, Présidents EPCI.

Objet : Droit de réponse - Motion de censure et article du Pays Briard à date.

Mesdames et Messieurs,

Mardi soir, lors du conseil communautaire de Coulommiers Pays de Brie Agglomération, j'ai été surpris d'apprendre qu'une motion de rejet du budget 2025 du SMAGE des 2 Morin avait été introduite, alors même qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour. Motion confirmée par voie de presse ce jour. Je souhaite rappeler qu'au dernier comité, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ont été présentés sans la moindre contestation. Ces documents reposaient sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), voté sans opposition, qui définissait des orientations d'investissement longuement discutées l'année précédente. Nous avons tous convenu de l'importance cruciale des travaux de prévention des inondations, structurés en plusieurs sous-opérations à court, moyen et long terme, en tenant compte des contraintes techniques, réglementaires et foncières.

Sur cette base commune, le vote du budget, initialement prévu pour le 1er avril, a été reporté au 15 avril en raison de difficultés rencontrées par notre Vice-Président aux finances avec les services de la Trésorerie. Ces complications, liées aux volumes d'investissement et aux mécanismes d'imputation comptables, sont désormais résolues. Nous aurions donc normalement pu aborder sereinement le vote de ce budget, dont l'augmentation significative par rapport à l'année précédente répond clairement à notre volonté collective de réaliser rapidement des travaux tenant notamment compte de ceux activement sollicités par M. Franck RIESTER et M. Ugo PEZZETTA. Il est essentiel de ne pas négliger les impacts temporels que ces impositions peuvent avoir sur d'autres projets territoriaux.

CS/DR 11 avril 2025 1/4





ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Pour conclure cette partie budgétaire, permettez-moi de revenir sur l'historique 2024 concernant le vote du PPI :

- Bureau du 24 janvier 2024 (avant l'inondation) : budget prévisionnel retoqué par certains élus de la CACPB au motif qu'il était trop ambitieux.
- Bureau du 8 février 2024, élargi aux élus des EPCI : présentation d'un budget modifié avec une proposition de décalage de certaines opérations territoriales pour agir rapidement sur les territoires les plus impactés.
- Comité syndical du 28 février 2024 (pendant les inondations): il s'avère qu'après réflexion, le consensus qui s'est dégagé du bureau préparatoire pour un PPI décalé n'était pas en adéquation suffisante avec les attentes des élus au regard des enjeux liés aux inondations. Deux élus de la CACPB acceptent de voter à condition expresse et sous l'engagement moral du SMAGE des 2 Morin de représenter un nouveau PPI dans un délai d'un mois, plus ambitieux et avec recours à l'emprunt. Il convient de rappeler que ces élus avaient retoqué le premier budget, jugé trop ambitieux. La direction, ce jour-là, a rappelé qu'il "sera possible de réaliser des décisions modificatives après le vote du budget". Le vote a été procédé : 0 abstention, 0 contre, 25 pour.
- Comité syndical du 10 décembre 2024 : il a été procédé au vote du PPI mobilisant 95 millions d'euros entre 2025 et 2030. Les conclusions serviront de fondement aux futures opérations qui s'inscrivent dans la continuité des travaux en cours. Le vote a été procédé : 1 abstention (CA Epernay) , 0 contre, 22 pour.

En 2024, le SMAGE a réalisé un investissement de 3,1 millions d'euros. Sont prévus 18,5 millions d'euros en 2025 et 24,1 millions d'euros en 2026.

Depuis un an, nos équipes se mobilisent pleinement sur les enjeux de prévention des inondations, avec une directive claire : protéger la population contre les inondations, qu'elles proviennent de ruissellements ou de débordements de cours d'eau. Je peux vous assurer que toutes nos actions menées en 2024, malgré des conditions climatiques difficiles, en témoignent (100 % ont été réalisées). Affirmer que le SMAGE se concentre uniquement sur la gestion des milieux aquatiques est une information erronée ; nous devons, certes, tenir compte de cette dimension, mais notre mission va bien au-delà. Affirmer que budgétairement le SMAGE des 2 Morin n'accorde qu'un faible pourcentage à ces actions de prévention des inondations est également erroné : toutes nos opérations prennent en compte l'impact sur les inondations. La prévention des inondations repose sur une approche double : d'une part, l'aménagement des bassins versants et des cours d'eau, et d'autre part, la prise en compte du facteur temps, qui correspond à l'arrivée des lames d'eau ou à la crue. Tout ce qui permet de ralentir l'écoulement de l'eau vers les points bas est crucial pour offrir le temps nécessaire à l'évacuation de l'eau déjà présente. C'est précisément l'objectif de la renaturation des cours d'eau, qui, par le reméandrage, ralentit les ondes de crue. Cette approche n'est qu'une des nombreuses stratégies, comme le montre la diversité des opérations inscrites au PPI.

Nos récentes réunions à Esbly, La Ferté-Gaucher et Mouroux ont démontré une compréhension partagée des enjeux et une volonté de collaboration entre les techniciens de l'EPTB Seine Grands Lacs, les différentes communautés de communes, le SMAGE des 2 Morin et les élus. Je tiens à rappeler que les équipes de l'EPTB et celles du syndicat travaillent déjà quotidiennement ensemble. Nos études et actions sont parfaitement coordonnées, témoignant d'un partenariat constructif et efficace.



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Il est regrettable qu'un Président d'agglomération ait osé comparer les élus et les actifs du SMAGE des 2 Morin à « une famille avec des enfants sous un mètre d'eau dans leur maison, qui regarderaient si les rosiers poussent dans le jardin ». Cette comparaison est non seulement injuste, mais elle dénote également un manque de respect pour les élus et les équipes qui s'engagent avec détermination et réactivité, élus dont il fait partie. Devrait-on évoquer les difficultés que nous rencontrons avec certains actifs de sa communauté ? Nous restons d'ailleurs à sa disposition pour lui transmettre nos préoccupations concernant les alertes foncières défavorables sur certains projets en cours, ainsi que les surcoûts financiers et logistiques engendrés par des réponses tardives ou mal comprises émanant de ses équipes. Nous restons également à sa disposition et à celle de la population pour transmettre les comptes-rendus relatant les votes et doléances des élus de son territoire.

Nous regrettons également que des courriers d'adressage nous soient envoyés en nous mettant directement en cause, alors que notre syndicat n'intervient qu'à la demande des propriétaires, ce qui démontre une fois de plus le manque de maîtrise de nos missions : nous mettre en responsabilité directe sur un retrait de clapet industriel, c'est pour faire simple « demander au peintre pourquoi la voisine a choisi de repeindre sa maison en blanc ». Nous reviendrons sur cette seconde attaque dans un prochain communiqué.

Bien que certains élus puissent désapprouver, il est impératif de prendre en considération les études pour progresser et mettre en œuvre nos projets. Comme le dit l'adage : « Une maison ne se construit pas sans architecte ». Cette étude, qui suscite des interrogations, sera publiée cet été et constituera la pierre angulaire de notre syndicat. Elle nous permettra d'identifier les Zones d'Expansion de Crue (ZEC) ainsi que les retenues d'eau à protéger, renforcer et créer afin de réduire les risques d'inondation. De nombreux élus de notre communauté d'agglomération ont exprimé le besoin de ces ZEC, mais leur concrétisation nécessite des études préalables. Il est crucial de rappeler que la mise en place des ZEC et des retenues d'eau requiert un délai de 3 à 4 ans. C'est pourquoi ces infrastructures sont classées en priorité 3 (à long terme) dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) actuel, en raison des contraintes réglementaires et techniques. Le fait de travailler sur le cycle global de l'eau permet d'obtenir des subventions pour porter ces investissements qui, sinon, seraient totalement à la charge des administrés du territoire avec une explosion de la taxe GEMAPI ...

Pour illustrer notre propos, nous vous invitons à vous pencher sur le projet "[Romanche Séchilienne](#)", qui concerne l'aménagement de la rivière Romanche en Isère. Nous espérons que cela permettra à chacun de comprendre que la renaturation des cours d'eau ne se fait pas au détriment de la prévention des inondations et inversement. Par ailleurs, il est important de considérer également le volet foncier, qui représente un défi sur notre territoire. Quel que soit le choix du SMAGE des 2 Morin, il dépendra de la volonté des propriétaires de vendre leurs terrains ou de les mettre à disposition. Ces négociations peuvent s'avérer longues et complexes.



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

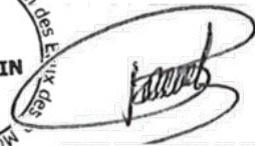
Il nous faut également évoquer le cadre législatif que nous nous devons de respecter. À titre d'exemple, pour effectuer des travaux d'hydraulique douce sur les opérations du PPI, il faut 8 enquêtes publiques. À titre d'information complémentaire, nous avons adressé, en date du 13 mars dernier, une note d'information à destination des Députés de la Seine-et-Marne et de la Marne, ainsi qu'aux Sénateurs de la Seine-et-Marne. Cette note politique essentielle portait sur une demande d'appui de nos élus pour mettre en place la simplification des procédures administratives afin de faciliter l'action des syndicats en charge de la GEMAPI, donc précisément sur une temporalité réduite pour activer les travaux d'atténuation des inondations. En toute transparence, nous avons reçu à ce jour des réponses et des volontés d'accompagnement de la majorité des destinataires, sauf du Député de la 5ème circonscription de Seine-et-Marne, qui nous accuse aujourd'hui par voie de presse de manque de réactivité et d'actions.

Le bureau du SMAGE des 2 Morin est composé de 16 membres. Toutes les actions entreprises ont été discutées et approuvées en comité. Ce soudain manque de confiance émis par un seul des EPCI composant le syndicat est incompréhensible et préoccupant pour l'avenir de nos opérations visant à réduire les inondations sur notre territoire. Je tiens à rappeler que cette défiance politique envers le SMAGE des 2 Morin n'est pas nouvelle. Je vous invite à faire appel à votre mémoire politique et à vous souvenir des événements qui ont précédé d'anciennes élections municipales. Pourquoi cette défiance n'a-t-elle pas touché le syndicat aval du Petit Morin qui a également été ravagé par des inondations ? Quelles conclusions devons-nous tirer de ce traitement différencié ?

N'en déplaise à certains représentants communautaires de cet EPCI, il est crucial que le budget soit voté en toute connaissance de cause, en tenant compte du bon sens qui s'impose à nos fonctions. La politique et les visions à long terme ne doivent pas interférer avec nos travaux. Les habitants ne comprendraient pas une telle situation, et je m'engage à défendre les intérêts et missions du syndicat jusqu'à la fin de mon mandat en 2026. Je vous invite donc tous à exercer votre liberté de pensée et d'action dans l'intérêt de notre territoire, qui se compose de 13 EPCI sur le Petit Morin et le Grand Morin (SAGE et GEMAPI), souhaitant travailler de manière transparente et équitable pour chacune d'elles, en votant NOTRE BUDGET lors du prochain comité qui nous réunira le 15 avril prochain.

Je vous remercie de votre attention et reste à l'écoute de chacun d'entre vous pour trouver des solutions plutôt que de céder à des contestations non constructives pour le bien commun.

Le Président,



Philippe DE VESTELE

